

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 19 NOVEMBRE 2012

Membres présents

Le conseil d'établissement a été convoqué par lettre en date du 8 novembre 2012.

Présents : 17 / 19 (cf. liste d'émargement en annexe)

Votants : 14 / 15

Le quorum étant atteint, M. le Proviseur déclare la séance ouverte à 18h10. (cf. annexe 1 : liste d'émargement)

Désignation d'un secrétaire de séance

Selon ce qui a été validé lors de la réunion du 1^{er} conseil d'établissement, le secrétariat de séance est assuré par M. EKLO. Le second le sera par les élèves, le 3^{ème} par les parents d'élèves et le 4^{ème} par les enseignants. Les membres du conseil sont d'accord pour cette organisation.

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal du conseil d'établissement du 7 octobre 2012.
2. Installation du nouveau CE et mise en place des commissions.
3. Affaires financières : présentation du budget 2013.
4. Point sur les travaux.
5. Information sur l'épreuve d'histoire des arts en 3^{ème}.
6. Le règlement intérieur de l'école.
7. Compte-rendu du conseil d'école du 7 novembre 2012.
8. Compte-rendu du CVL du 8 novembre 2012
9. Questions diverses.

Secrétaire de Séance

Daniel EKLO

Président

Bruno LASSAUX

1. Approbation du procès verbal du conseil d'établissement du 7 octobre 2012

Avec 14 voix pour (sur 14 votants), le PV du CE du 7 octobre 2012 est adopté.

2. Installation du nouveau CE et mise en place des commissions

Monsieur le Proviseur rappelle en préambule le résultat des élections qui se sont tenues du 14 au 16 octobre : 14 octobre pour les parents avec une participation de 9% pour l'élection au conseil d'école et 5,5% au conseil d'établissement (une seule liste pour chacun des 2 conseils) ; le 15 octobre pour l'élection des représentants des personnels avec une participation de 56% ; le 16 octobre pour l'élection au CVL avec une participation de 76%.

A) Le conseil d'établissement

Monsieur le Proviseur présente la composition en 3 « collègues » du conseil d'établissement.

- Les « usagers »
 - 3 représentants des parents d'élèves : M. KHLIL, M. NAJJAR et M. OULD HAMADY. Les suppléants sont M. LEMRABOTT, Mme SUPERBIELLE et M. SYLLA.
 - 2 représentants des élèves : Mlle LOGRECO et M. SECK (suppléants : M. OULD ABDALLAH et M. SOW)
- Les représentants des personnels
 - 4 personnels enseignants : Mme BECHIR, Mme TORRES, M. LOUSTALOT, M. PETITGENET (suppléants : Mme CHALUMEAU, Mme MACIRE, Mme ROIG, M. GAKALLA).
 - 1 personnel non enseignant : M. DIONG (suppléant : M. DIOP)
- Les membres de l'administration
 - Le chef du poste diplomatique ou son représentant
 - Le chef d'établissement
 - L'adjoint au chef d'établissement
 - Le directeur administratif et financier
 - La directrice du primaire.
- Siègent également à titre consultatif les personnes suivantes :
 - Le consul de France
 - Le vice-président du CVL
 - Les représentants de l'AFE : M. J. PICHOT
 - 2 personnalités locales qualifiées choisies pour leurs compétences particulières ou leur représentativité : Mme PANICO et M. D. PICHOT.

Monsieur le Proviseur présente ensuite les attributions du conseil d'établissement, telles qu'elles sont définies dans la circulaire AEFÉ n°1894 du 6 juillet 2012.

- Il représente le 1^{er} et le 2nd, est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement
- Il adopte
 - Le projet d'établissement
 - Le règlement intérieur
 - Le calendrier de l'année et les horaires scolaires
 - Le plan annuel d'éducation à l'orientation
 - Le plan de formation continue des personnels
- Il émet un avis sur
 - La carte des emplois
 - Les propositions d'évolution des structures pédagogiques
 - Le programme des activités et des associations fonctionnant au sein de l'établissement

- Les questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail
- Les questions relatives à l'accueil et l'information des parents
- La programmation et le financement des voyages
- L'organisation de la vie éducative
- L'accueil et la prise en charge des élèves handicapés

Monsieur le Proviseur expose ensuite quelques règles de fonctionnement :

Le Conseil d'Établissement est réuni au rythme normal de 4 réunions par année scolaire (soit une en septembre, une en novembre, une en février, puis une en mai).

Le délai de convocation est de 10 jours (ce délai pouvant être réduit à 3 jours en cas d'urgence).

Concernant le vote, le principe est le vote à main levée. Cependant le vote secret est de droit dès lors qu'un membre du conseil le demande.

Les questions diverses sont traitées sous réserve du respect des délais mentionnés, qu'elles ne nécessitent pas une consultation de la part des représentants et qu'elles ne revêtent pas un caractère d'importance nécessitant une préparation ou une discussion préalable, auquel cas elles seraient inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'Établissement suivant.

Le Conseil ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents est égal à la majorité des personnes ayant voix délibérative (si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion est organisée entre 8 et 15 jours. Dans ce cas, la délibération se fait à la majorité simple quelque soit le nombre de membres présents).

B) Le conseil d'école

Le conseil d'école est composé, avec voix délibérative, du directeur d'école, des enseignants de l'école, et d'un représentant des parents d'élèves par classe (cf. compte-rendu du conseil d'école). Il est obligatoirement consulté pour avis sur toute les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école (structures, classes, temps scolaire, projets, hygiène, santé, sécurité...).

Il adopte son règlement intérieur. Il est consulté pour avis sur les points suivants :

- Les structures pédagogiques
- L'organisation du temps et du calendrier scolaire
- Le projet d'établissement (partie 1^{er} degré)
- Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens
- Les conditions de scolarisation des enfants handicapés
- Les projets et l'organisation des classes de découverte
- Les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité des élèves
- Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques
- Les questions relatives à l'accueil, et l'information des parents

Son fonctionnement a été présenté lors de la première réunion.

C) Le conseil du second degré (CSD)

Composition :

- Représentants de l'administration : le chef d'établissement, l'adjoint au chef d'établissement, le DAF.
- Représentants des personnels : 2 personnels enseignants (Mme ROIG, M. GAKALLA), 1 personnel non enseignant (M. DIOP).
- Représentants des « usagers » : 2 représentants des parents d'élèves (M. LEMRABOTT, M. SYLLA), 1 représentant des élèves (Mlle N'DARY).

Le CSD prépare les travaux du conseil d'établissement pour ce qui concerne le second degré dans les domaines suivants : les structures pédagogiques, l'organisation du temps scolaire, le projet d'établissement, les conditions de scolarisation des élèves handicapés, les projets de voyage scolaire, les questions relatives à l'accueil, l'information des parents et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Le CSD se réunit au moins 2 fois par an en séance ordinaire. Les mêmes règles que le CE sont appliquées concernant les modalités de convocation, de quorum, les conditions de vote.

D/ Le conseil de discipline

Composition : cf. annexe.

Monsieur le Proviseur rappelle le caractère sensible des décisions du conseil de discipline qui, dans le cas d'un EGD, sont des décisions administratives.

Le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévues au règlement intérieur. Il est rappelé que le chef d'établissement peut prononcer une sanction jusqu'à l'exclusion temporaire de 8 jours au plus. C'est à lui également que revient l'appréciation d'engager ou non des poursuites disciplinaires à l'égard d'un élève.

E/ le conseil de la vie lycéenne

Composition : cf. annexe.

Le CVL est le lieu privilégié d'écoute et d'échanges entre les élèves et les adultes. C'est une instance où sont débattues toutes les questions concrètes relatives aux conditions de vie dans l'établissement. Les lycéens émettent des avis et des propositions qui sont portés à la connaissance du CE.

Présidé par le chef d'établissement, le CVL est composé de 10 lycéens élus pour 2 ans et 10 adultes ayant voix consultative.

Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) a un rôle de consultation tout en étant force de proposition.

Il est obligatoirement consulté sur :

- les principes généraux de l'organisation des études et l'organisation du temps scolaire,
- l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur,
- les questions de restauration et d'internat,
- les modalités générales de l'organisation du travail personnel et du soutien des élèves, et notamment l'accompagnement personnalisé,
- l'information liée à l'orientation, les changements d'orientation,
- l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires, les échanges linguistiques et culturels,
- la santé, l'hygiène et la sécurité,
- l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne.

Il formule des propositions sur :

- la formation des représentants des élèves
- les conditions d'utilisation des fonds lycéens.

Le CVL peut également donner son avis sur :

- l'utilisation des locaux communs (locaux de réunions, de débats...) et des panneaux d'affichage
- la mise en place de la formation des délégués élèves.

F/ Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Composition : cf. annexe.

Il est composé des membres de l'administration, de personnels de l'établissement, d'élèves et de parents.

Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté définit et conduit des actions d'éducation et de prévention des conduites à risques dans le domaine de la santé (négligence, dépendances) et de la citoyenneté (violence, discrimination).

Ses attributions sont les suivantes :

- 1) Instaurer une politique d'éducation à la santé et à la citoyenneté en lien avec le projet d'établissement.
- 2) Promouvoir des actions de sensibilisation en matière de santé des élèves.
- 3) Réaliser des actions citoyennes : découverte des institutions, le vivre ensemble, respect des règles, démocratie participative, formation de délégués.

G/ Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Composition : cf. annexe.

C'est une instance de concertation qui se réunit au moins une fois par an et qui fait des propositions pour promouvoir la sécurité et l'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et de travail dans l'établissement. Elle veille en outre à la mise en place des dispositifs réglementaires.

Ses attributions sont conformes aux dispositions du code du travail mauritanien, avec la présence d'un représentant de l'inspection du travail de Nouakchott.

3. Affaires financières : projet de budget de l'exercice 2013

Le projet de budget pour l'exercice 2013 est présenté par le DAF. Il est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 1.273.110.000 UM.

Les représentants des parents émettent le souhait que les prochains documents financiers de cette nature leur soient transmis avec un petit commentaire explicatif.

Par ailleurs ils souhaitent également que soit trouvée une solution pour une prompt distribution des manuels scolaires par l'ACS en tout début d'année scolaire et que les frais de location des manuels scolaires soient revus à la baisse.

Pour : 10

Abstention : 3

Contre : 0

4. Point sur les travaux

Le gymnase et les salles annexes

Les travaux devraient s'achever fin janvier 2013. Un diaporama est projeté aux membres du conseil, montrant l'avancement des travaux.

L'extension du lycée

Les travaux seront exécutés par l'entreprise Palm BTP (société sénégalaise). Le marché d'un montant de 4,2 millions d'euros H.T. a été signé le 10 octobre 2012. Une mission des architectes et de l'antenne immobilière de l'AEFE aura lieu fin novembre.

Les travaux devraient débuter concrètement fin décembre, début janvier, pour une durée de 18 mois pour la première tranche. Le phasage des travaux est présenté aux membres du conseil. Les élèves seront amenés à s'installer dans des bâtiments modulaires pour une durée variable selon les classes. Les élèves de maternelle seront « délocalisés » seulement durant 3 mois environ.

5. Information sur l'épreuve d'histoire des arts

C'est un enseignement interdisciplinaire qui est pris en compte pour l'attribution du DNB et qui est évalué sous forme d'une épreuve orale.

Le choix de l'objet d'études par les élèves porte sur 5 œuvres dans au moins 3 domaines artistiques définis par les textes officiels. Une quinzaine d'œuvres sera étudiée par les élèves de 3^{ème} cette année. Le choix du sujet se fera par les enseignants le jour de l'épreuve.

L'épreuve aura lieu le 26 mai 2013 et consistera en un exposé (5 minutes) suivi d'un entretien (10 minutes au plus). Le jury sera choisi par le chef d'établissement. L'évaluation portera sur les points suivants : présentation du sujet, exposé, prestation orale, réponse aux questions posées.

6. Règlement intérieur de l'école

Madame Michel, présente le règlement intérieur de l'école primaire qui a été longuement débattu en conseil d'école. Il comprend les points suivants :

- Horaires
- Fréquentation scolaire
- Vie en collectivité
- Droits et devoirs
- Hygiène et sécurité
- Relation école / famille

Il s'agit d'un règlement adapté au fonctionnement de l'école avec une rédaction plus adaptée aux élèves auxquels il s'adresse. Il sera présenté en classe par les enseignants et inséré dans le carnet de liaison.

7. Compte-rendu de la réunion du conseil d'école du 7 novembre

Madame Michel présente le résultat des débats du premier conseil d'école avec sa composition élargie qui a porté sur les points suivants :

- Résultats des élections
- Fonctionnement du conseil d'école
- Bilan de la rentrée
- Règlement intérieur de l'école
- Présentation des actions liées au projet d'établissement

8. Compte-rendu du premier CVL de l'année 2012-2013

La vice-présidente du CVL présente à l'assemblée le compte-rendu des débats du CVL qui s'est tenu le 8 novembre 2012. Les points suivants ont été présentés :

- Participation du CVL à la fête des cultures avec le défilé de costumes traditionnels
- Point sur le challenge sportif
- Point sur l'ouverture de la cafétaria (une réflexion a été également été menée en CESC sur la nature des produits proposés)

- Aide aux lycéens en difficultés (mise en place d'un tutorat élève/élève)
- Projet d'une cérémonie de remise des diplômes

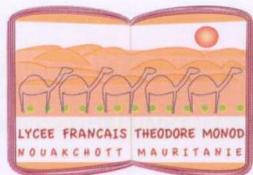
9. Questions diverses

Question de la part des enseignants. Quelles sont les nouvelles informations concernant l'échéancier des travaux et le début de l'extension du lycée ? Qu'en est-il de l'utilisation des modules pour l'extension du lycée ?

Il a été répondu à ces questions durant le conseil (cf. point 4).

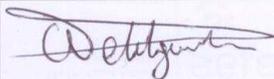
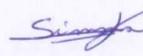
Monsieur le Proviseur remercie l'ensemble des membres du Conseil d' Etablissement et déclare la séance close à 20h45.

ANNEXE 1 Liste d'émargement



CONSEIL D'ETABLISSEMENT du 19 NOVEMBRE 2012

Nom - Prénom	Fonction	Emargement
Monsieur LASSAUX Bruno	Proviseur	
Monsieur KEMEL Yazid	Proviseur Adjoint	
Monsieur EKLO Daniel	Gestionnaire Comptable	
Madame MICHEL Brigitte	Directrice de l'école Primaire	
Monsieur FOURCASSIE Sylvain	Chef du SCAC	
Monsieur JIMENEZ Daniel	Consul de France	
Monsieur PICHOT Denis	Représentant de l'U.F.E.	
Monsieur SYLLA Boubou	Représentant F.D.M.	
Monsieur PICHOT Joël	Elu à l'A.F.E.	
Monsieur NAJJAR Raymond	Représentant des Parents d'Elèves	
Monsieur OULD HAMADY Ahmady	Représentant des Parents d'Elèves	
Monsieur KHLIL Mohamed	Représentant des Parents d'Elèves	
Monsieur SALLY Boubou	Suppléant, Représentant des Parents d'Elèves	
Madame SUPERBIELLE Fabienne	Suppléante, Représentante des Parents d'Elèves	
Monsieur LEMRABOTT Lemine	Suppléant, Représentant des Parents d'Elèves	
Madame BECHIR PAILLARD Natacha	Représentante des Enseignants	
Monsieur LOUSTALOT Patrick	Représentant des Enseignants	
Madame TORRES Tatiana	Représentante des Enseignants	

Monsieur PETITGENET Christophe Madame CHALUMEAU Béatrice Monsieur GAKALLA Jean-Pierre Madame MACIRE Marie-Christine Madame ROIG Leslie	Représentant des Enseignants Suppléante, Représentante des Enseignants Suppléant, Représentant des Enseignants Suppléante, Représentante des Enseignants Suppléante, Représentant des Enseignants	 
Monsieur N'DIONG Hamedine Monsieur DIOP Ousmane	Représentant des Personnels Administratifs et de Service Suppléant, Représentant des Personnels Administratifs et de Service	Absent
Monsieur SECK Abdoul Mademoiselle LOGRECO Simona Mademoiselle N'DARY Hana	Représentant des Elèves Représentante des Elèves Vice-Présidente du CVL	  

Présent : / 19

Votants : / 15

Quorum : 10 8

COMPOSITION DES DIFFERENTES INSTANCES (émanant du Conseil d'établissement)

Annexe 2 : CONSEIL DU SECOND DEGRE

ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

COMPOSITION

- Le Chef d'établissement
- Le Proviseur Adjoint
- Le Directeur administratif et financier
- 3 représentants des personnels : 2 enseignants et 1 personnel non enseignant
- 3 représentants des usagers : 2 parents et 1 élève

Les représentants des personnels, des parents et des parents sont désignés en leur sein par les membres titulaires et suppléants au conseil d'établissement appartenant à leurs catégories respectives.

Pour chaque membre élu au conseil du second degré, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.

M. LASSAUX Bruno	Proviseur
M. KEMEL Yazid	Proviseur Adjoint
M. EKLO Daniel	Chef du SAF
M. GAKALLA Jean-Pierre	Représentant des personnels enseignants
Mme ROIG Leslie	Représentante des personnels enseignants
M. DIOP Ousmane	Représentant des personnels non enseignants
M. LEMRABOTT Lemine	Représentant des Parents
M. SYLLA Boubou	Représentant des Parents
Mlle N'DARY Hana	Représentante des Elèves

ANNEXE 3 : CONSEIL DE DISCIPLINE

ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

COMPOSITION

- Le Chef d'établissement ou son adjoint
- Un CPE désigné par le chef d'établissement
- Le Directeur administratif et financier
- 5 représentants des personnels (élus au sein des membres du Conseil d'Etablissement titulaires ou suppléants) : 4 enseignants + 1 personnel non enseignant
- 5 représentants des usagers (élus au sein des membres du Conseil d'Etablissement titulaires ou suppléants) : 2 parents + 3 élèves

Pour chaque membre du conseil, un suppléant peut être désigné dans les mêmes conditions.

M. LASSAUX Bruno	Proviseur
M. KEMEL Yazid	Proviseur Adjoint (CPE)
M. EKLO Daniel	DAF
M. LOUSTALOT Patrick	Représentant des Personnels Enseignants
Mme CHALUMEAU Béatrice	Représentante des Personnels Enseignants
Mme MACIRE Marie-Christine	Représentante des Personnels Enseignants
Mme BECHIR Natacha	Représentante des Personnels Enseignants
M. DIOP Ousmane	Représentant des Personnels non Enseignants
M. LEMRABOTT Lemine	Représentant des Parents d'Elèves
Mme SUPERBIELLE Fabienne	Représentante des Parents d'Elèves
M. SECK Abdoul, TS2	Représentant des élèves
Mlle LOGRECO Simona, TL	Représentante des élèves
Mlle N'DARY Hana, TES	Représentante des élèves

COMPOSITION DES DIFFERENTES INSTANCES (n'émanant pas du Conseil d'établissement)

ANNEXE 4 : COMMISSION DE DIALOGUE SOCIAL

ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

COMPOSITION

- Le Chef du SCAC
- Le Chef d'établissement
- Le DAF
- 3 représentants des personnels : 2 enseignants + 1 personnel non enseignant

M. FOURCASSIE Sylvain	Chef du SCAC
M. LASSAUX Bruno	Proviseur
M. EKLO Daniel	Chef du SAF
Mme GAY Sophie	Représentante des personnels enseignants
Mme SARBONNE Maud	Représentante des personnels enseignants
M. N'DIONG Hamedine	Représentant des personnels non enseignants

Annexe 5 : CELLULE DE FORMATION CONTINUE

ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

COMPOSITION

- Le Chef d'établissement
- Le Proviseur Adjoint
- La Directrice de l'Ecole Primaire
- 4 représentants des personnels : 2 enseignants du secondaire et 2 enseignants du primaire
- 1 représentant des personnels administratif, ouvrier et de service

M. LASSAUX Bruno	Proviseur
M. KEMEL Yazid	Proviseur Adjoint
Mme MICHEL Brigitte	Directrice de l'Ecole Primaire
Mme TORRES Tatiana	Représentante des personnels enseignants
Mme BECHIR Natacha	Représentante des personnels enseignants
M. LOUSTALOT Patrick	Représentant des personnels enseignants
M. PETITGENET Christophe	Représentant des personnels enseignant
M. DIOP Ousmane	Représentant des personnels administratifs, ouvriers et de service

Annexe 6 : COMMISSION DE VIE EDUCATIVE

ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

COMPOSITION

- Le Chef d'établissement
- Le Proviseur Adjoint
- 1 membre de la vie scolaire
- L'infirmière
- 1 représentant des parents d'élèves (parmi les titulaires ou suppléants au Conseil d'Etablissement)
- 2 représentants des enseignants (1 du primaire et 1 du secondaire parmi les élus titulaires ou suppléants au Conseil d'Etablissement)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. LASSAUX Bruno, Proviseur	M. EKLO Daniel, DAF
M. KEMEL Yazid, Proviseur Adjoint	Mme MICHEL Brigitte, Directrice du Primaire
M. BA Oumar, Vie scolaire	Mme WORMS Elisabeth, Vie Scolaire
Mme FABRE Pascale, Infirmière	
M. LEMRABOTT Lemine	
Mme ROIG Leslie, représentante enseignant	M. PETITGENET Christophe, représentant enseignant, suppléant
Mme TORRES Tatiana, Représentante enseignant	Mme MACIRE Marie, Représentante enseignant, suppléante

Annexe 7 : COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET LA CITOYENNETE

ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

COMPOSITION

- Le Chef d'établissement
- Le Proviseur Adjoint
- Membres élèves
- Membres adultes du CESC
- 2 représentants des parents d'élèves

M. LASSAUX Bruno	Proviseur
M. KEMEL Yazid	Proviseur Adjoint
Mlle DIABIRA Jocelyne	TS1
M. ABDRABOU Mohamed El Moctar	TL
Mlle AL NABHANI Rim	3 ^{ème} Indigo
Mlle FREDJ Julie	3 ^{ème} Indigo
M. SECK Amadou	3 ^{ème} Indigo
Mme LE CŒUR Christine	Membre adulte
Mme GHOUL Farah	Membre adulte
Mme BEN CHOUIKHA Afef	Membre adulte
Mme FABRE Pascale	Membre adulte
Mme WORMS Elisabeth	Membre adulte
M. SARBONNE Olivier	Membre adulte
Mme THOMAS	Parent d'élèves
Mme SIDI EL MEDHI	Parent d'élèves

Annexe 8 : CONSEIL DE VIE LYCEENNE

M. LASSAUX Bruno	Proviseur
M. KEMEL Yazid	Proviseur Adjoint
Mlle KANE Yaye-Salima	Titulaire, TS1
Mlle LO Hapsatou	Titulaire, TES
M. SECK Abdoul	Titulaire TS2
Mlle N'DARY Hana	Vice Présidente du CVL, TES
M. R'GUEIBI Chedad	Titulaire TS1
Mlle DANIELOU Nolwen	Titulaire TS1
Mlle DIABIRA Jocelyne	Titulaire TS1
Mlle EL HADJ Farida	Titulaire 1ES
Mlle LOGRECO Simona	Titulaire TL
M. OULD ZEIN Sami	Titulaire TS2
M. RIGNOL Raphaël	Représentant des enseignants
Mme DE BOUARD DE LAFOREST Noémi	Représentante des enseignants
M. FREDJ Karim	Représentant des enseignants
M. GAKALLA Jean-Pierre	Représentant des enseignants
Mme ROIG Leslie	Représentante des enseignants
M. DIOP Ousmane	Représentant des personnels non enseignants
Mme ABDELLAHI Fatima	Représentante des personnels non enseignants
M. LEMRABOTT Lemine	Représentant des parents d'élèves